

Associer le monde de l'entreprise ?



Christine Gillet

La question du financement pose évidemment la part du secteur entrepreneurial et donc de la prise en compte du monde économique dans la gouvernance du sport.

S'interrogeant notamment sur la raison pour laquelle le monde de l'entreprise n'est aujourd'hui pas plus associé à cette gouvernance, Christine Gillet, évoquant l'expérience Tarkett, a précisé qu'une entreprise associe son nom au sport pour des raisons essentielles d'image et de rayonnement, mais qu'au-delà, comme acteur social, l'entreprise tisse des liens avec de multiples communautés et contribue à l'éducation et à l'intégration.

Mme Gillet a également insisté sur le fait que la Recherche/Développement engagée au sein des entreprises participe aussi au développement du sport. Les multiples brevets déposés dans le cadre d'améliorations techniques répondent ainsi à des préoccupations de santé des acteurs sportifs et à la pratique du sport pour tous, notamment les handicapés et les personnes âgées... dans le respect de considérations de développement durable et des préoccupations de coresponsabilité.

A ces perspectives, partagées, Claudine Reynes, présidente de la Fédération Française des Industries du Sport et des Loisirs

(95 entreprises, 300 marques), ajoute la dimension touristique qui ne doit pas être totalement absente des préoccupations.



Claudine Reynes

Partageant celles du CNOSF dans l'évolution de la gouvernance du sport, Mme Reynes en appelle par ailleurs à la prise en compte des collectivités territoriales, mais aussi des partenaires économiques privés, sans ingérence dans la mission régaliennne des structures de gouvernance du sport. Mme Reynes avertit toutefois : « *Il serait illusoire voire dangereux d'attendre [que le secteur privé] pallie à une diminution des subventions de l'Etat à des fins de service public. Chacun son rôle. Il serait déraisonnable de diminuer l'effort public en l'absence de tout palliatif* ».

La présidente de la FIFAS a d'autre part souhaité approfondir la proposition du CNOSF concernant l'encouragement du mécénat sportif. En particulier, Mme Reynes souhaite que soit portée une attention toute particulière à l'exploration du potentiel des PME et au financement des initiatives locales.

Son souhait final, afin d'éviter le cloisonnement des initiatives, est d'éviter le retour à une structure pyramidale qui ne correspond plus à réalité d'aujourd'hui. En cela, la vision de Mme Reynes rejoignait celle de M. Philip en prônant le principe bottom up/top down.

Toutefois, Mme Fourneyron, qui appelle à étendre les missions des mécènes, n'en avertit pas moins sur les risques

d'une dérive qui, à l'exemple britannique, pourrait voir émerger une dépendance vis-à-vis d'un ou de deux partenaires, élément qui immisce une fragilité forte, l'actualité le démontrant.